Note – Bureau Directeur 15/11/2026
Note – Comité Directeur 15/11/2026

Projet des résolutions arrêtées le 15/11/2026

Assemblée Générale Ordinaire du 05/12/2026

* * * * * * * * * * * * *

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Trésorier approuve les comptes de l'exercice clos le **31 août 2026**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution

En application des dispositions légales, sur proposition du Comité Directeur du **15/11/2026**, l'Assemblée Générale Ordinaire décide **d'affecter les 72 093 € du résultat excédentaire de l'exercice 2025/2026 clos au 31 août 2026** selon la répartition suivante :

72 093 € en report à nouveau.

Troisième Résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, pour la saison **2027/2028** de **maintenir** les tarifs et droits d'engagements pour les étapes interdépartementales et régionales conformément au tableau ci-dessous :

	INDIVIDUEL		
	INTER DEP TARIF	REGION TARIF	NATIONAL TARIF
PERFORMANCE	60,00% de l'engagement national	65,00% de l'engagement national	**Fixé au Congrès 2027**
FEDERAL	75,00% de l'engagement national	80,00% de l'engagement national	
Coupe Formation GR	9.00 €	9.00 €	

	FORMATION DE 2 A 4 GYMNASTES (SYNCHRO - DUO - TRIO - QUATUOR)		
	INTER DEP TARIF	REGION TARIF	NATIONAL TARIF
PERFORMANCE	60,00% de l'engagement national	65,00% de l'engagement national	**Fixé au Congrès 2027**
FEDERAL	75,00% de l'engagement national	80,00% de l'engagement national	
	EQUIPE /ENSEMBLE - GROUPE DE 5 GYMNASTES ET PLUS		
	INTER DEP TARIF	REGION TARIF	NATIONAL TARIF
PERFORMANCE	60,00% de l'engagement national	65,00% de l'engagement national	**Fixé au Congrès 2027**
FEDERAL	75,00% de l'engagement national	80,00% de l'engagement national	

Quatrième Résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, pour la saison **2027/2028** de **maintenir** le montant de la cotisation annuelle des associations affiliées à **50,00 €.**

Cinquième Résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, de **maintenir** le montant de la cotisation annuelle individuelle adossée à la licence à **17,00 € pour la saison 2027/2028.**

Sixième Résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'adopter le budget de l'exercice **2026/2027** tel que présenté.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

Projet des résolutions arrêtées le 15/11/2026

Assemblée Générale Extraordinaire du 05/12/2026

* * * * * * * * * * * * *

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des modifications des **Statuts** proposées par le Comité Directeur réuni le 15 novembre 2026, ainsi que de la présentation et du projet de Statuts transmis aux membres, **approuve les modifications proposées et adopte les nouveaux Statuts du Comité Régional de Gymnastique Nouvelle-Aquitaine dans leur intégralité**.

Elle donne tous pouvoirs au Président pour procéder aux formalités nécessaires consécutives à cette adoption.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des modifications du **Règlement intérieur** proposées par le Comité Directeur réuni le 15 novembre 2026, ainsi que de la présentation et du projet de Règlement intérieur transmis aux membres, **approuve les modifications proposées et adopte le nouveau Règlement intérieur du Comité Régional de Gymnastique Nouvelle-Aquitaine dans son intégralité.**

Elle donne tous pouvoirs au Président pour procéder aux formalités nécessaires consécutives à cette adoption.